

Gestion des pollutions et protection de l'environnement

Le bac pro gestion des pollutions et protection de l'environnement forme les élèves à la prise en charge de chantiers dans le secteur de :

- l'assainissement et le nettoyage de sites industriels
- la dépollution des sites naturels pollués.

L'élève apprend les techniques de collecte, de tri, de traitement, de valorisation, de conditionnement et d'élimination des déchets. Il apprend à répondre à une demande de client, en analyser les besoins et proposer une solution technique. Le titulaire de ce bac pro est capable d'organiser des chantiers (

Débouchés

- PME et TPE relevant des secteurs de l'assainissement et du nettoyage industriel, du nettoyage, de la collecte, du tri et du conditionnement des déchets solides.
- Installations industrielles et pétrolières
- Réseaux de collecte, de stockage et d'évacuation des eaux et des déchets industriels

Métiers accessibles :

- Chef-fe de chantier, chef-fe d'équipe, chef-fe de site, conducteur (trice) de travaux dans les secteurs de la propreté et de l'hygiène

Accès à la formation

Admission de droit : après la classe de 3^e

Admission conditionnelle : après un CAP Maintenance et hygiène des locaux, un CAP Assistant technique en milieu familial et collectif.

Qualités requises :

- sens de l'organisation
- rigueur dans le travail
- goût du contact
- bonne résistance physique

Statistiques

En 2015, en N-C : Formation moyennement demandée (autour de 1 demande pour 1 place)

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- Techniques d'assainissement
Nettoyage et dépollution de sites industriels (cadre réglementaire, modalités d'intervention, véhicules et matériels, techniques d'intervention).
- Techniques de nettoyage, collecte des déchets solides (diversité des activités, véhicules et matériels, techniques d'intervention
Tri des déchets et conditionnement en vue de la réutilisation des matières premières (matériels, techniques de réception, de tri et de déconditionnement)

- Hygiène immobilière (diversité des activités, matériel spécifique, techniques d'intervention)
- Sciences et technologies de la protection de l'environnement (écologie et biodiversité, microbiologie appliquée, catastrophes et incidences environnementales, impact des pollutions sur les écosystèmes, gestion des déchets et protection de l'environnement.

Stages

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel

- Epreuve scientifique:
 - mathématiques, coeff. 1,5.
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5.
- Sciences et technologies, coeff. 4.
- Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel, coeff. 10 :
 - techniques professionnelles et analyse de pratique professionnelle, coeff. 5.
 - organisation prévisionnelle d'un chantier, coeff. 3.
 - économie-gestion, coeff. 1
 - prévention-santé-environnement, coeff. 1.

Domaine général

- Epreuve de langue vivante, coeff. 2.
- Epreuve de français et histoire-géographie et éducation civique : coeff. 5
 - français, coeff. 2,5.
 - histoire-géographie et éducation civique, coeff. 2,5.
- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1.
- Epreuve d'éducation physique et sportive, coeff. 1.

Epreuves facultatives (seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention) :

- Langue vivante étrangère (différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire), oral de 20 min.
- Langue des signes française, oral de 20 min.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP gestion des pollutions et protection de l'environnement (facultatif pour les apprentis).

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable.

Par exemple :

- BTS (Brevet de technicien supérieur) Métiers des services à l'environnement
- BTS Métiers de l'eau

Où se former en NC ?

- **En lycée public** : LPo du Mont Dore
- **En lycée privé** : LP J. Vakié Houaïlou

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^{ème} », « Après le bac »
- Zoom « Les métiers de la propreté et des services associés »
- Parcours « Les métiers de l'environnement »
- Fiches métiers ONISEP.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO) Ü

Ü <http://cio.ac-noumea.nc/>

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.